



## Absences injustifiées et retards a repetitions

Par **ulysette28**, le **21/10/2015** à **10:56**

Bonjour,

Mon employée de caisse a été par deux fois absentes le samedi sans motif apparemment et reviens le lundi sans justificatifs de médecin.

Est elle dans ses droits en revenant sans mot du médecin?

Si non, puis je la sanctionner avec un avertissement??

Deuxièmement, elle accumule les retards en arrivant à 9h10 au lieu de 9h00 son heure de prise de poste réelle donner par son planning. Elle se justifie en disant qu'elle doit accompagner son fils à la maternelle et que c'est pour ca qu'elle arrivera toujours en retard 2 fois dans la semaine.

Puis je sanctionner pour non respecter de son planning avec un avertissement?

Merci par avance.

Par **moisse**, le **21/10/2015** à **11:21**

Bonjour,

1 - oui, elle a pu avoir une crevaison

2 - oui quand même

3 - oui encore

Mais pour ces derniers retards, vous devez pouvoir vous réorganiser.

Car cette accumulation va finir par un licenciement, une controverse devant le conseil des prudhommes, et une simple pétition de principe (genre l'heure c'est l'heure) pourrait vous

couter cher.

Attention à la forme des avertissements que vous allez énoncer.

Sans procédure spécifique, ils n'auront pas la valeur que vous pensez leur accorder et seront rapidement frappés de prescription (2 mois).